

## Comprendre le budget

### Objectifs :

- Connaître les règles de la comptabilité publique et de vote budgétaire
- Apprendre à lire un budget et à l'interpréter
- Avoir un éclairage sur les relations financières avec l'intercommunalité

**Animateur :** Hugues Fourage

9h00-12h00  
14h00-17h00

6 h

1 journée

### Date de session

- 9 mars (CHATEAUNEUF, espace Kolher)

### Modalités d'inscription :

❖ **DIF : (date limite : 21 février)**

1. Connectez-vous à mon compte personnel de formation
2. Châteauneuf-sur-Loire : [cliquez-ici](#)

❖ **Budget communal :**

Envoyer bulletin d'inscription

**Type d'intervention :** Présentiel

**Publics concernés :** l'ensemble des membres du conseil municipal

**Prérequis :** Avoir des connaissances de base en finances locales

### Programme :

- Les principes de la comptabilité publique (séparation ordonnateurs/comptables, comptabilité d'engagement, budgets annexes)
- Les spécificités : le rattachement des charges et des produits à l'exercice, l'amortissement des immobilisations, la présentation croisée nature/fonction
- Le calendrier annuel et les différents documents budgétaires (débat d'orientation budgétaire, budget primitif, décisions modificatives, compte administratif)
- L'exécution du budget et le contrôle budgétaire
- L'imputation des dépenses : distinction et analyse des sections de fonctionnement/d'investissement
- Les reversements de fiscalité (attribution de compensation, FPIC, dotation de solidarité, fonds de concours)

**Le + :** Etude et construction d'un budget

### Besoin de plus d'information, de conseil pour votre inscription ?

Maïté CAUSSE

02 38 54 45 43

[mcausse@aml45.asso.fr](mailto:mcausse@aml45.asso.fr)

## Les troubles du voisinage

### Objectifs :

- Cerner les différents troubles de voisinage
- Connaître les droits et les devoirs de l' élu dans ces situations
- Appréhender les outils pour les gérer au mieux

**Animateur :** Hugues FOURAGE

9h - 12h00  
14h - 17h

6 h

1 journée

### Date de session

-29 mars (CHATEAUNEUF, espace Kolher)

### Modalités d'inscription :

### Modalités d'inscription :

❖ **DIF : (date limite : 13 mars)**

1. Connectez-vous à mon compte personnel de formation
2. Châteauneuf-sur-Loire : [cliquez-ici](#)

❖ **Budget communal :**

Envoyer bulletin d'inscription

**Type d'intervention :** Présentiel

**Publics concernés :** Tout public

**Prérequis :** Être un élu en cours de mandat

### Programme :

Les notions de trouble de voisinage et de la qualification de trouble anormal

Les différents troubles de voisinage au quotidien

- Le bruit
- Les animaux
- Les odeurs
- Le visuel
- La végétation
- Les déchets sauvages
- L'eau

Les troubles liés à l'activité professionnelles

- Les bruits d'activité
- Les bruits de chantiers

Le règlement des litiges

- Le rôle et la responsabilité des élus
- La conciliation et la médiation
- Le contentieux

Le + : Etudes de cas concrets et réels illustrant les apports théoriques.

**Besoin de plus d'information, de conseil pour votre inscription ?**

Maité CAUSSE

02 38 54 45 43

[mcausse@aml45.asso.fr](mailto:mcausse@aml45.asso.fr)

## Compte administratif : analyser les résultats de ma commune

### Objectifs :

- Comprendre les résultats de la commune et à travers leurs affectations mesurer l'incidence sur le budget suivant
- Apprécier, à travers les ratios d'alerte, les résultats de sa commune et les marges de manœuvre possibles

**Animateur :** Hugues FOURAGE

9h- 12h00  
14h -17h00

6 h

1 journée

### Date de session

-13 avril (CHATEAUNEUF, espace Kolher)

### Modalités d'inscription :

❖ **DIF : (date limite : 27 mars)**

1. Connectez-vous à mon compte personnel de formation
2. Châteauneuf-sur-Loire : [cliquez-ici](#)

❖ **Budget communal :**

Envoyer bulletin d'inscription

**Type d'intervention :** présentiel

**Publics concernés :** élus en charge des finances

**Prérequis :** Être un élu en cours de mandat

-Disposer d'un ordinateur portable pour faire sa prospective financière

- Venir avec les documents de la commune : dernier compte administratif voté, dernier budget voté, fiche 1259 COM, fiche financière

### Programme :

#### **Introduction sur le projet de loi de finances pour 2023**

#### **Le compte administratif**

- Analyse des résultats - ratios d'alerte
- La place de l'intercommunalité dans les comptes de la commune
- Le financement des investissements
- Le poids de l'endettement
- Présentation et commentaires des résultats obtenus

#### **Le budget**

- Entre souhaité et souhaitable, les marges de manœuvre
- Le devenir de l'intercommunalité et l'incidence sur le budget
- Les équilibres budgétaires
- La capacité de la commune à investir
- Présentation et résultats obtenus

Le + : analyse de la situation de sa propre commune

### **Besoin de plus d'information, de conseil pour votre inscription ?**

Maïté CAUSSE

02 38 54 45 43

[mcausse@aml45.asso.fr](mailto:mcausse@aml45.asso.fr)



# Autoriser ou refuser une inhumation dans une concession funéraire

## Objectifs :

- Maîtriser la notion d'ayant droit à inhumation dans une concession funéraire
- Identifier les cas où l'autorisation d'inhumation doit être refusée
- Eviter les conflits et procédures de justice liés à la gestion des inhumations dans les concessions

**Animateur :** Danielle SYLVESTRE

**9h - 12h00**  
**14h - 16h30**

**5h30**

**1 journée**

## Date de session

- 4 avril (CHATEAUNEUF, espace Kolher)

## Modalités d'inscription :

❖ **DIF : (date limite : 17 mars)**

1. Connectez-vous à mon compte personnel de formation
2. Châteauneuf-sur-Loire : [cliquez-ici](#)

❖ **Budget communal :**

Envoyer bulletin d'inscription

**Type d'intervention :** Présentiel

**Publics concernés :** Élus en charge du secteur funéraire

**Prérequis :** Être un élu en cours de mandat

## Programme :

- Distinguer droit à concession et le droit à sépulture
- Qu'est-ce qu'une concession funéraire et qui peut en bénéficier ?
- Les concessions au sol en terre, en caveau, les sépultures cinéraires
- Distinguer le concessionnaire de l'ayant droit
- Le paiement d'une concession
- Le droit à inhumation et le pouvoir de police du maire
- Le renouvellement d'une concession
- La conversion,
- La rétrocession,
- La donation d'une concession
- Les actes de substitution
- Les litiges et contentieux (inhumation, exhumation, reprises par erreur)
- Les erreurs administratives à éviter
- Les pénalités funéraires

Le + : étude de cas pratiques et illustration de la réglementation par des exemples de jurisprudence  
Echanges d'expériences  
Suivi téléphonique et par mail des participants après la formation pour les questions législatives

## Besoin de plus d'information, de conseil pour votre inscription ?

Maïté CAUSSE

02 38 54 45 43

[mcausse@aml45.asso.fr](mailto:mcausse@aml45.asso.fr)

Association des maires et présidents d'intercommunalités du Loiret

14 quai du Fort Alleaume - 45000 ORLEANS - Tél : 02 38 54 45 46

SIRET : 77551466400041 / Code NAF : 6910Z

am.loiret@aml45.asso.fr / [www.aml45.asso.fr](http://www.aml45.asso.fr)

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 24450390145 auprès du préfet de région CENTRE VAL DE LOIRE

## Mi-mandat : recul, enseignements et nouvelles priorités pour sa collectivité

### Objectifs :

- Donner des clés pour identifier les forces et les dysfonctionnements éventuels de ses équipes, d'élus et administratives, pour impulser une nouvelle dynamique
- Savoir établir un bilan des réalisations et engagements pour redéfinir ses priorités
- Avoir les clés pour communiquer

Animateur : Bénédicte Baradel

CHANGE'R CONSEIL

9h - 12h00  
14h - 17h

3 h00

1/2 journée

### Date de session

- 2 février AM (ORLEANS, locaux AML)
- 2 février PM (ORLEANS, locaux AML)

### Modalités d'inscription :

❖ **DIF : (date limite : 17 janvier)**

1. Connectez-vous à mon compte personnel de formation
2. ORLEANS Matin : [cliquez-ici](#)
3. ORLEANS Après-midi : [cliquez-ici](#)

❖ **Budget communal :**

Envoyer bulletin d'inscription

Type d'intervention : Présentiel

2 formations de 3h00 dans la journée

Publics concernés : l'ensemble des membres du conseil municipal

Prérequis : Être un élu en cours de mandat

### Programme :

**Analyser le fonctionnement de ses équipes et son propre management : forces, points de vigilance, leviers d'amélioration :**

- Initiation d'un diagnostic SWOT de la situation (bilan personnel et bilan de ses équipes)
- Identifier les points forts et points d'amélioration
- Définir le plan d'action pour les mois à venir

**Prendre du recul sur les réalisations et les engagements**

- Etablir un bilan factuel
- Remettre en perspectives
- Définir les besoins et ébaucher des priorités pour la 2ème partie du mandat

**Cerner les grands éléments de sa communication**

- Définir les cibles, les messages à faire passer
- Organiser le plan de communication

**Conclusion, évaluation**

**Le + :** Exercices pratiques à partir des projets de mandat des stagiaires

**Besoin de plus d'information, de conseil pour votre inscription ?**

Maïté CAUSSE

02 38 54 45 43

[mcausse@aml45.asso.fr](mailto:mcausse@aml45.asso.fr)